



HAL
open science

Aux origines du mouvement syndical guadeloupéen (1889-1912)

Jean-Pierre Sainton

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Sainton. Aux origines du mouvement syndical guadeloupéen (1889-1912). Etudes guadeloupéennes, 1993. hal-01613970

HAL Id: hal-01613970

<https://hal.univ-antilles.fr/hal-01613970>

Submitted on 12 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

AUX ORIGINES DU MOUVEMENT SYNDICAL GUADELOUPÉEN 1889-1912

Jean-Pierre SAINTON

Nous publions ici le texte d'une communication faite par Jean-Pierre Sainton, historien le 16 janvier 1993, dans le cadre d'un séminaire organisé par l'UGTG (Union Générale des Travailleurs de la Guadeloupe) sur le thème « Histoire du mouvement ouvrier et du syndicalisme en Guadeloupe ».

Le mouvement syndical en Guadeloupe n'apparaît qu'à la fin du 19^{ème} siècle dans le cadre d'une société libérée des rapports sociaux esclavagistes qui avaient caractérisé la formation sociale guadeloupéenne deux siècles durant. Pourtant ce mouvement syndical va très rapidement, en l'espace d'une dizaine d'années, couvrir le *pays noir*, *ouvrier et prolétarien*, (pour reprendre l'expression de Légitimus) d'organisations collectives du monde du travail, un développement somme toute en phase avec le mouvement mondial de structuration d'organisations ouvrières, qui en Europe, en Amérique et dans le reste du monde verront l'éclosion du syndicalisme ouvrier. De ce point de vue le mouvement syndical de Guadeloupe était loin d'être en retard. Il sera même pour une colonie essentiellement agricole, particulièrement précoce et dynamique si l'on le compare à nombre de pays apparemment plus évolués, où les rapports capitalistes et les luttes ouvrières s'inscrivaient depuis un certain temps déjà dans la réalité sociale. Là, n'est pas le seul caractère original du mouvement syndical de la Guadeloupe. Cette précocité et ce dynamisme s'expliquent pour une grande part par la forte volonté associative des descendants d'esclaves, à une génération près, qui dans le cadre de la société post-esclavagiste chercheront et trouveront des formes spécifiques d'organisation pour, à la fois, mieux résister à la misère et parachever le mouvement d'émancipation entamé en 1848 par l'abolition de l'esclavage.

■ Aux sources du mouvement syndical

Trois facteurs nous semblent conditionner et expliquer [apparition et les caractères propres du mouvement syndical en Guadeloupe ;

C'est d'une part *l'impératif besoin d'organisation de la niasse (les travailleurs, plus exactement des « petits »* dans le cadre d'une société achevant sa mutation économique et sociale. C'est aussi la *vivacité et la persistance des traditions des confréries nègres*, héritées de la période esclavagiste comme source d'inspiration culturelle et seule expérience concrète de formes tolérées de regroupement collectif.

C'est enfin, de façon plus précise, la loi de 1884 rendant possible et légale l'apparition des syndicats et l'influence concomitante du mouvement associatif venu d'Europe. Considérons de façon plus détaillée, ces trois facteurs.

Les années 1860 vont marquer le tournant technologique de l'économie sucrière ; l'échec des tentatives de modernisation de l'habitation-sucrierie a favorisé l'accélération du mouvement de centralisation de la production sucrière et la constitution d'usines centrales. Ce mouvement de concentration est favorisé par la baisse des prix du sucre à partir de 1873, conséquence de la surproduction sur le marché en Europe et sur le marché français.

Malgré l'ouverture du marché américain aux sucres bruts guadeloupéens qui prolonge de quelques années la survie du système de l'habitation, ce système traditionnel asphyxié financièrement, incapable de se moderniser et d'être concurrentiel en maintenant ses cadres traditionnels, ne survit pas à la grande crise sucrière de surproduction qui commence en 1884. Dès 1895, on note que le sucre brut d'habitation n'est plus côté sur la place de Pointe à Pitre. Le sucre brut d'habitation traditionnelle ne sera plus guère produit qu'à Marie-Galante. En Guadeloupe et en Grande-Terre, les dernières habitations-sucrieries qui avaient résisté au premier mouvement de concentration foncière de la période post-esclavagiste finissent par être absorbées à leur tour ou se transforment en distilleries. La mort de l'habitation-sucrierie, cœur, symbole et raison d'être du système signifiait par là-même, dès cette époque, la mort du système colonial d'exploitation tel qu'il avait fonctionné deux siècles durant. Dès cette époque également, on peut noter que le colonialisme français, occupé à la conquête coloniale et à la mise en valeur de vastes espaces qu'il s'octroie en Afrique en Asie, ne semble plus être en mesure de proposer une politique coloniale de substitution suivie et cohérente pour une colonie par ailleurs largement **intégrée** à son propre système politique.

Le nouveau paysage économique de la fin du 19^{ème} siècle se structure donc en quatre espaces différenciés ;

- *Une Guadeloupe encore sucrière.* Elle comprend la majorité du territoire de la Grande-Terre, Marie-Galante et la région Est et Nord-Est de la Guadeloupe proprement dite. C'est la zone sucrière, celle des Usines Centrales. Soit en chiffres selon les statistiques agricoles (1) 25 500 hectares plantés en cannes, 502 habitations rurales, 12 usines et plusieurs dizaines de distilleries.

- Une Guadeloupe non sucrière, comprenant la Côte-sous le Vent (Côte Ouest) le Sud-Guadeloupe où prédominent avec une importance croissante tout au long de cette période les cultures dites *secondaires* (cacao, café) et vivrières soit en chiffres

- 2800 hectares plantés en café répartis sur 708 habitations.

- 1300 ha en cacao sur 476 habitations,

- 595 ha plantés en coton sur 314 habitations

- 925 ha plantés en tabac sur 5 habitations.

Pour ne détailler que les principales.

- Des *marges économiques* de l'économie coloniale dans la région centrale de la Grande-Terre (zone des Grands-Fonds), sur les hauteurs de Guadeloupe où se pratique une agriculture vivrière de subsistance, auxquelles il faudrait ajouter les *marchés littorales* et les petites îles vivant principalement de la pêche.

- *Des villes et des bourgs en croissance continue depuis la fin de l'esclavage.* Les villes principales, Basse-Terre, et surtout Pointe à Pitre, villes coloniales par excellence importatrices et exportatrices par fonction, qui croissent plus par le développement de leurs faubourgs que par les retombées de leurs fonctions économiques coloniales. C'est aussi à cette époque que, parallèlement, quelques gros bourgs vont se détacher des autres : Sainte-Anne et Moule en Grande-Terre, Capesterre en Guadeloupe. En 1890 la plus grosse concentration humaine de la Guadeloupe est Pointe-à-Pitre avec 17 000 hab. suivie du Moule, 10 000 hab., Sainte-Anne, 9 000 hab., Morne-à-l'Eau, 8 000 hab., Capesterre, 7 000 hab. (2). La fin du 19^{ème} confirme le déséquilibre naissant entre la Grande-Terre et la Basse-Terre. Le nouveau paysage économique modèle **un autre paysage social.**

Dans les *sections* et hameaux semi-dispersés de la zone sucrière, qui vont hériter du nom des anciennes habitations, une masse mi-paysanne, mi-ouvrière de prolétaires ruraux plus ou moins regroupés, vivant étroitement dépendants de l'usine non seulement par leur travail, leur production mais aussi pour leur consommation. La statistique coloniale de 1892 recense 42 500 travailleurs la canne, toutes catégories confondues, indistinctement désignés sous le terme de *cultivateurs*. C'est donc dans les régions sucrières que se concentre l'essentiel de la main d'oeuvre du pays, qui représente d'ailleurs plus du 1/4 de la population totale. Dans les zones de cultures secondaires, à coté d'un prolétariat rural moins nombreux, plus dense, une hiérarchie de petits et moyens propriétaires cultivant les denrées secondes. Les chiffres de la main d'oeuvre dans les cultures secondaires sont d'ailleurs incomplets et cernent plus difficilement la réalité. Dans les villes, où pré-

cisément les faubourgs. un nombre croissant d'artisans et d'ouvriers qui conservent des liens multiples et étroits avec le monde rural. Le prolétariat au sens où le terme est entendu dans les pays industriels ou même ceux qui possèdent déjà un embryon d'industrie n'existe pas *stricto sensu* en Guadeloupe. Les ouvriers d'usine n'apparaissent que comme le noyau un peu plus qualifié et d'ailleurs numériquement faible du prolétariat rural avec qui ils partagent les mêmes conditions d'existence.

Nous ne nous étendrons pas ici sur les conditions matérielles d'existence de la masse des descendants d'esclaves. Tel n'est pas ici notre propos. C'est en résumé le tableau d'un monde miséreux et surexploité, entièrement dépendant, vivant dans le dénuement et qui, dans la zone sucrière, a vu ses conditions d'existence aggravées par la déstructuration du système de l'habitation. On comprend donc, qu'une telle situation, chez ceux qui la vivaient ait engendré **le désir de « s'en sortir », de s'émanciper**, d'autant que subsistait encore le souvenir concret de 1848, des aspirations vite déçues à la possession de la terre (du fait de la législation répressive de la post-abolition) ; d'autant également que s'estompaient les solidarités traditionnelles internes au système de l'habitation pour laisser place à un nouveau type de rapport social à la fois monétarisé et dépersonnalisé, tout en maintenant l'aspect coercitif de l'ancien système, ne laissant aucune ouverture et peu de possibilités de promotion ou de changement de condition.

Toutefois, il convient de préciser que s'il n'existe pas encore de syndicats, les masses rurales ne sont pas démunies de toute expérience d'organisation. Il existait, en effet, à l'époque de l'esclavage, en Guadeloupe, comme d'ailleurs dans dans la plupart des sociétés afro-américaines issues de l'esclavage, la tradition des **confréries noires**, sortes de sociétés plus ou moins secrètes, plus ou moins tolérées ou réprimées par le système esclavagiste. Formes embryonnaires d'organisations collectives d'entraide et d'assistance mutuelle, elles émergeaient de l'habitation et pouvaient parvenir à s'étendre sur plusieurs habitations. Parties, sans doute des *nations* africaines reconstituées sur l'habitation, elles se sont prolongées dans la phase de créolisation des esclaves sous la forme de réseaux, de sociétés fraternelles organisées autour d'un roi et d'une reine. Chaque société avait un nom (Violets, Grenats, La Rose...), ses affidés, ses fêtes, ses rites d'introduction, ses symboles, sa hiérarchie interne. Les récits que les Archives ont conservé du fonctionnement de ces sociétés laissent apparaître une vie culturelle forte, un riche tissu relationnel. Plus concrètement, elles servaient outre de réseaux de solidarité pour faire face sur l'habitation aux injustices ou exactions, à organiser le soutien d'une famille en cas de décès et à organiser les rares moments de fête. Elles étaient aussi l'embryon des formes de résistances passives et également actives, voire violentes à l'esclavage, ce qui explique évidemment pourquoi, elles étaient périodiquement réprimées ou interdites. Il n'existe à ce jour malheureusement pas, pour la Guadeloupe, d'études systématiques sur ces **confréries noires**, capables de nous en préciser le fonction-

nement interne. Par contre nous savons avec certitude qu'elles ont existé puisque des chroniqueurs d'époques les ont décrites (de l'extérieur) et que les archives en ont conservé quelques témoignages. Cette tradition des **confréries noires** représente donc sans doute la source d'inspiration au plan culturel et de la structure des relations et la référence au plan organisationnel des syndicats qui vont apparaître. après 1884.

Le 21 mars 1884, le Parlement français adopte **la loi sur la constitution** des syndicats dont les dispositions principales autorisaient désormais la constitution libre d'associations ouvrières. Du point de vue de l'évolution du droit, cette loi, pour laquelle les ouvriers français s'étaient constamment battus depuis la Seconde République, représentait une avancée considérable. Elle faisait droit, bien sûr, à une revendication ouvrière, mais en même temps consolidait l'idée d'une république enfin sociale, d'un état non plus anti-ouvrier (comme en 1871) ou neutre, mais devenu bienveillant, voire incitant à l'évolution des classes laborieuses, les intégrant par la même à la cause d'une république devenue effectivement protectrice et garante des intérêts de la société entière et non plus seulement des classes bourgeoises. Dans son article 10, la loi de 1884 s'annonçait comme applicable aux vieilles colonies. Peu de temps après, un arrêté gubernatorial entérinait sur le sol guadeloupéen, la possibilité effective et légale de créer des syndicats. Notons toutefois que la loi n'arriva pas seulement comme une simple possibilité légale. Avec elle, venait toute une vision morale du travail, des vertus de l'association où transparaissent l'influence d'idées déjà anciennes du Sain-simonisme et du proudhonisme mêlées au discours plus modérateur du radicalisme républicain voulant intégrer le travail dans le corps social.

Au début, ce sont ceux qui ont accès immédiat à la loi qui vont s'en servir. En l'occurrence le premier syndicat à être constitué en Guadeloupe en vertu de la loi de 1884 sera le syndicat des Usiniers. A l'initiative du plus gros industriel de Guadeloupe, Ernest Souques, est déclaré le 18 juin 1887 le *Syndicat des Fabricants de Sucre de la Guadeloupe*. Bien entendu il a comme objectif la *défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles de la colonie*. Ses adhérents ne seront jamais très nombreux puisqu'il ne regroupera que les propriétaires d'usines ou leur administrateurs. En 1912, il compte 8 adhérents, représentant 10 usines. Ses statuts illustrent très bien son fonctionnement puisque les membres y disposent d'un nombre de voix proportionnel au tonnage de sucre produit. Deux années plus tard, le 22 juin 1889, sera déclaré un second syndicat le *Syndicat des Petits Planteurs du Lamentin*. **C'est le tout premier syndicat de travailleurs guadeloupéens**. Créé à l'initiative du Conseiller Général du Lamentin Eugène Sébastien, lors d'une assemblée générale de 37 personnes, il a comme but de pousser ses adhérents, colons et cultivateurs, à la culture des denrées secondaires (café, cacao). De fait, il semble d'après ses statuts et le bilan qui en est fait quelques mois

après sa création, fonctionner essentiellement comme une mutuelle coopérative des travailleurs tout en se situant dans le même temps dans la logique des contrats d'association propriétaires- cultivateurs de la période post-abolitionniste. Il organise la main d'oeuvre pour exécuter des travaux à la tâche sur la grande propriété, organise une forme d'échange des journées de travail, compte réaliser des emprunts sur la base des bénéfices dégagés pour acheter engrais, boeufs de labour, instruments aratoires et matériel de transport. prévoit également la possibilité d'avances sur récoltes, de répartition des bénéfices au prorata des journées de travail fournies, de constitution d'une caisse de secours. Notons enfin que les postulants doivent jouir *d'une bonne réputation* et doivent être parrainés par deux membres. Par bien des aspects, ce premier syndicat préfigure ce que sera la plupart des syndicats qui verront le jour sous l'impulsion de Légitimus.

■ Les initiateurs du mouvement syndical : Légitimus

■ l'origine du syndicalisme socialiste

Si les premiers syndicats guadeloupéens sont créés dès 1889, l'initiative d'un mouvement général associatif n'apparaît que deux années plus tard. Elle appartient à un petit groupe rassemblé autour d'un tout jeune homme de 22 ans, Jean Hégesippe Légitimus, qui le 14 juillet 1891, lance sur la scène politique en Guadeloupe, un nouveau journal *Le Peuple* sous-titré *Organe révolutionnaire et socialiste de la Guadeloupe fondé par le C.J.R.*

Le C.J.R en question, *Comité de la jeunesse révolutionnaire*, fondé en en 1890, compte au début une vingtaine de personnes, des tout jeunes gens ayant effectué des études secondaires, des artisans et des ouvriers semi-lettrés des faubourgs, tous issus de la population noire travailleuse de la zone sucrière des environs de Pointe à Pitre. Dès ses premiers numéros, *Le Peuple* tranche sur le fond et dans la forme avec les feuilles imprimées existant à Pointe-à-Pitre et à Basse-Terre. S'il reprend à son compte les thèmes d'émancipation républicains et schoelchéristes qui forment depuis 1848 la référence commune des hommes de couleur guadeloupéens, il ne se satisfait pas du principe d'une égalité et d'une émancipation proclamée mais non réalisée dans les faits. Cette fois, et c'est sans aucun doute le caractère le plus novateur et le plus révolutionnaire du nouveau journal, ce sont des hommes directement issus des nouveaux libres de 1848 qui prennent la parole pour leur propre compte, et avec une force inattendue. Trois idées-forces parcourent les premiers numéros :

- La première est que l'oeuvre de la République est loin d'être achevée, que l'émancipation commencée en 1848 n'a profité qu'à une minorité car la politique menée jusqu'alors, y compris par les hommes de couleur républicains, n'aurait servi qu'à la promotion des individus et qu'il est par conséquent *temps que le peuple souverain soit traité souverainement* (3) autrement dit que les revendications de la majo-

rité c'est-à-dire les masses nègres et travailleuses, soient prises en compte.

- La deuxième est qu'il faut donc *réformer la société coloniale et donner aux hommes de la race noire les moyens nécessaires pour améliorer leur situation sociale* (4).

- La troisième idée, absolument nouvelle, est celle du regroupement, de l'Union fraternelle de tous les laissés-pour-compte de la société coloniale. Idée, qui dans les premiers numéros n'est pas formalisée dans un projet d'action précis, mais qui s'exprime dans des exhortations sans cesse répétées avec des accents forts « *Ce journal est un asile. Là des plaintes ne seront pas étouffées. La pitié y trouvera une voix fidèle. L'indignation r fera entendre ses hurlements* (5). ou encore *Travaillons, Pensons, Cherchons, Fouillons, Discutons, mais ne sous chicanons plus* » (6)... En bref, l'idée de la nécessité d'une organisation spécifique nouvelle en dehors des clivages existants, est présente dès l'apparition même de cette nouvelle force.

Ce n'est cependant qu'au début du mois d'août que les articles du journal entreprennent de donner un contenu plus précis à l'action initiée. Plusieurs articles vont rendre compte et développer les idées émises lors d'une conférence publique donnée à Pointe-à-Pitre à la fin de juillet 1891 par un collaborateur du C.J.R, un Guyanais, professeur au Lycée Carnot, Nobal. Dans sa conférence Nobal s'était étendu sur les vertus de l'épargne et de l'Association. Le travail mis en commun dans des ateliers professionnels, industriels ou agricoles permettrait de produire des objets à meilleur prix, rendant possible à la fois le bénéfice et une plus large consommation. Les salaires seraient débattus en commun et les bénéfices répartis au prorata du travail fourni. Le système permettrait alors, outre de fournir du travail aux travailleurs sans emploi, de faire crédit à ceux qui investiraient leur travail, de supprimer les intermédiaires entre producteurs et consommateurs par la mise sur pied de magasins coopératifs. Une partie des bénéfices ainsi dégagés pourrait être reversée à un fonds de réserve, sorte de caisse de secours et serait redistribuée aux travailleurs associés sous forme de prêts individuels tandis que l'autre partie servirait à la création de bourses, de bibliothèques et de caisses de solidarité. Nobal proposera même un nom au projet dont les statuts étaient déjà à l'étude. Il voudrait l'appeler *Association Coopérative de Travail, de Consommation et de Crédit*. Dans les semaines qui suivent *le Peuple* dont l'audience grandit parmi les travailleurs des faubourgs de la ville et aussi dans les campagnes avoisinantes où il est lu et commenté collectivement se fera la caisse de résonance de l'écho rencontré par les projets *d'associations coopératives ouvrières*. Les propositions théorisées par Nobal comme étant « *ce qui avait permis à la classe ouvrière de France d'améliorer sa condition* » soulèveront à en lire les numéros du *Peuple* un fort enthousiasme au sein d'une population qui en fait une lecture basée à la fois sur ses préoccupations de regroupement et d'entraide et éclairée par la tradition préexistante des confréries nègres. L'association est perçue comme la *solution qui ouvre les voies de l'Union, de l'Amour et de la Fraternité* (7). Le concept initial d'association est redéfini, le

vocable association est très significativement rebaptisé, on parle de *Syndicats ouvriers et Sociétés de Prévoyance* grâce auxquels « *l'ouvrier devient lui-même capitaliste* » (8) illustrant cette réception essentiellement mutualiste de l'idée associative et syndicale.

Une seule constante dans les débats qui suivent les projets de Nobal ; le mouvement des travailleurs doit exister en dehors de tous les clivages politiques dans lesquels la bourgeoisie de couleur républicaine, mulâtre en l'occurrence, a maintenu l'électorat noir. Ce leitmotiv est ainsi résumé dans un article non signé, mais, où l'on reconnaît aisément le style qui sera celui de Légitimus. « *Arrière donc les politiciens ! Mais vous O Peuple, nos frères, en avant ! le moment est venu où vous devrez vous-mêmes entrer en lice et combattre pour la défense de vos intérêts* » (7). Si, tout au début, celui qui fait figure de théoricien du mouvement associatif, est Nobal, le propagandiste, l'organisateur en est Légitimus. C'est lui qui non seulement répand par la plume et par la parole dans les faubourgs de Pointe-à-Pitre et dans les sections et bourgs des communes de la région sucrière l'idée associative. Les nombreux articles qu'ils signe de son nom à partir de septembre révèlent une prose enflammée, un verbe qui montre qu'il maîtrise les concepts qu'il manie, mixé d'un langage imagé aux expressions et tournures aux fortes connotations culturelles créoles. Le discours de Légitimus vibre d'une affectivité très forte qui montre un lien charnel, voire spirituel avec le *petit peuple* dont il est issu. C'est Légitimus qui donne un contenu concret à l'idée associative, patine l'idée au réel des besoins et l'exprime au travers des référents culturels guadeloupéens. En fait le contenu de l'idée associative évoluera très vite, en quelques mois, avant de déboucher sur l'éclosion de cette myriade d'associations qui vont donc se constituer en Guadeloupe.

A travers les numéros du *Peuple*, qui reflètent assez fidèlement les débats et les actions concrètes du jeune mouvement, nous pouvons distinguer trois phases dans l'évolution de l'idée syndicale, de juillet 1891 à 1892, date à laquelle Légitimus se présente aux élections municipales. Dans un premier temps, assez court, de juillet à septembre 1891, les colonnes du journal reflètent les débats autour de l'idée associative, telle qu'elle a été exprimée par Nobal dans sa conférence de juillet 1891. Nous avons posé supra les réinterprétations auxquelles l'idée d'association donne lieu. Précisons que les thèses de Nobal elles-mêmes s'inspiraient directement des socialistes de la première moitié du 19^{ème}. On y trouve une forte influence de Saint Simon et de Proudhon. Nobal se défendait d'ailleurs d'être l'inventeur des thèses qu'il expose. Le texte de sa conférence pas plus que les articles commentaires qui le suivent, ne font cependant explicitement référence à ces théoriciens socialistes. Il est vraisemblable que Nobal qui avait séjourné en Europe ait été séduit, comme d'autres par les différentes théories socialistes, mais au moment où il expose sa théorie de l'épargne et de l'association, ces thèses sont déjà dépas-

sées dans le mouvement ouvrier français. Le congrès socialiste de Marseille avait depuis 1879, très officiellement condamné les thèses mutualistes-associatives pour leur substituer l'idée d'une révolution sociale. A partir du mois de septembre 1891 on distingue un glissement dans l'approche de l'idée associative. Les articles exaltant l'association se font moins lyriques. On voit apparaître des revendications précises centrées autour de dénonciations et illustrées d'exemples sur les salaires ouvriers, les conditions du travail à la tâche, l'absence de toute protection sociale. Le terme syndicat se substitue progressivement à celui d'association même si les deux dénominations coexistent souvent... A l'évidence, dans l'esprit des rédacteurs du journal, le contenu en est le même. Puis, il s'opérera une fusion des deux concepts, l'association étant désigné comme la finalité du mouvement ouvrier, le syndicat comme moyen. Au fil des numéros, l'idée syndicale et associative s'affine. Un thème majeur se dégage peu à peu ; celui du syndicat protecteur du travail : intermédiaire entre le Capital et le Travail, porte-parole collectif auprès de l'administration, le syndicat protège les travailleurs qualifiés en place. Il s'oppose à l'immigration indienne, permet aux ouvriers de métier de se regrouper pour supprimer la concurrence directe entre les travailleurs et empêcher le recours à la sous-traitance par des négociants qui utilisent des occasionnels, non professionnels. Ces questions sont, de façon privilégiée, celles intéressant les petits métiers artisanaux, des ouvriers des faubourgs qui représentent la base immédiate du C.J.R.

Dans le numéro 41 du 3 décembre 1891, sur les 16 noms identifiables de membres du Groupe ouvrier de la Guadeloupe (sur 39 noms cités au total), le noyau de base qui lancera le mouvement syndical, on relève 3 peintres, 4 charpentiers, 3 maçons, un mécanicien, un carrossier, un ferblantier. La constitution de sociétés syndicales protectrices du travail semble répondre aux intérêts de ces ouvriers de métier des faubourgs. Ce n'est que progressivement qu'est intégrée la perspective de syndicats agricoles fonctionnant sur les mêmes schémas d'inspiration ; le syndicat comme *institution de protection du travail, société d'entraide des petits* face à la puissance des « gros » (en l'occurrence de l'Usine), *embryon d'éventuelles sociétés de production et de consommation populaires*. Dans les motivations premières de ces syndicats agricoles perce en outre la nostalgie du temps de l'habitation, époque à laquelle l'ouvrier pouvait espérer avoir une partie en nature des fruits de son travail. L'extension de l'idée syndicale à la campagne semble s'être faite par le jeu naturel de la proximité personnelle, familiale, des relations personnelles et de la similitude des intérêts, ce prolétariat artisanal urbain restant profondément lié à l'habitation. Plusieurs des éléments du Groupe ouvrier des faubourgs ont conservé non seulement des relations mais aussi des intérêts concrets (terres cultivées) voire des activités économiques à la campagne. A la fin de l'année 1891, il apparaît que la revendication s'élargit, se politise : l'idée selon laquelle le travailleur nègre quel que soient son secteur et son activité doit avoir sa place en Guadeloupe se fait plus insistante. L'émancipation est prise alors dans sa dimension globale, sociale, éco-

nomique, politique et intellectuelle. C'est la **participation au pouvoir** tel qu'il est pratiqué dans les limites de la colonie qui est revendiquée. Lorsqu'en janvier 1892 *Le Peuple* publie les statuts de *l'Association Coopérative de la Guadeloupe* société anonyme à capital variable enregistrée à Pointe-à-Pitre le 21 décembre 1891, le mouvement initial de *Légitimus* est déjà devenu ce qui fera sa singularité, un *mouvement populaire multiforme* basé sur le *petit peuple travailleur* nègre des faubourgs et des campagnes intégrant syndicalisme, mutualisme, et mouvement de revendication politique en une *nébuleuse associative* frappée du sceau du socialisme

■ Le développement du mouvement syndical entre 1892 et 1910

A partir de 1892, les syndicats se succèdent. Combien en tout entre 1892 et 1910 ? Et quels sont ceux qui relèvent effectivement de l'initiative socialiste ?

Il nous est, pour l'instant difficile de répondre de façon précise à cette question, car les sources sont discontinues ou incomplètes. Plusieurs recoupements seraient nécessaires entre les relevés des feuilles signalétiques expédiés par le Gouverneur à l'administration centrale, les dépôts des déclarations en Mairie et au greffe du tribunal, les compte-rendus de presse, pour parvenir à établir la chronologie exacte et complète des syndicats. De plus plusieurs syndicats déclarés une année ne se retrouvent pas dans les feuilles signalétiques des années suivantes, sans que l'on puisse établir formellement s'il y a eu cessation d'activité, dysfonctionnement, ou simplement défaut de transmission aux autorités. En fin il faut noter, compte-tenu du caractère spécifique du syndicalisme guadeloupéen, des premières années, que les associations déclarées comme syndicats ne sont en fait qu'une partie du mouvement associatif créé par le mouvement de *Légitimus*. Il faudrait en réalité, considérer l'ensemble des sociétés déclarées comme syndicats, comme mutuelles, les associations féminines, de libre pensée, les comités politiques électoraux, les organes de presse, pour rendre compte de la globalité du mouvement socialiste.

Nous disposons toutefois de certaines indications, qui nous permettent de suivre les grandes lignes de ce mouvement de syndicalisation. En 1893, 1^e e gouverneur de la Loyère envoie au Ministre les feuilles signalétiques de 20 syndicats chiffre total des syndicats fonctionnant en janvier 1903. Il faut de cette liste déduire les syndicats patronaux comme le Syndicat des fabricants de sucre de la Guadeloupe ou la Chambre syndicale de commerce créé en mars 1890 qui regroupe les gros et moyens commerçants de Pointe-à-Pitre. De cette liste, 9 syndicats au moins nous paraissent directement liés au mouvement socialiste. Il s'agit de :

L'Union syndicale des cultivateurs de Petit-Bourg,
Le Syndicat des Travailleurs Agricoles à la journée,
L'Union Syndicale des Ouvriers Boulangers,

rées dans le mouvement ouvrier français. Le congrès socialiste de Marseille avait depuis 1879, très officiellement condamné les thèses mutualistes-associatives pour leur substituer l'idée d'une révolution sociale. A partir du mois de septembre 1891 on distingue un glissement dans l'approche de l'idée associative. Les articles exaltant l'association se font moins lyriques. On voit apparaître des revendications précises centrées autour de dénonciations et illustrées d'exemples sur les salaires ouvriers, les conditions du travail à la tâche, l'absence de toute protection sociale. Le terme syndicat se substitue progressivement à celui d'association même si les deux dénominations coexistent souvent... A l'évidence, dans l'esprit des rédacteurs du journal, le contenu en est le même. Puis, il s'opérera une fusion des deux concepts, l'association étant désigné comme la finalité du mouvement ouvrier, le syndicat comme moyen. Au fil des numéros, l'idée syndicale et associative s'affine. Un thème majeur se dégage peu à peu ; celui du syndicat protecteur du travail : intermédiaire entre le Capital et le Travail, porte-parole collectif auprès de l'administration, le syndicat protège les travailleurs qualifiés en place. Il s'oppose à l'immigration indienne, permet aux ouvriers de métier de se regrouper pour supprimer la concurrence directe entre les travailleurs et empêcher le recours à la sous-traitance par des négociants qui utilisent des occasionnels, non professionnels. Ces questions sont, de façon privilégiée, celles intéressant les petits métiers artisanaux, des ouvriers des faubourgs qui représentent la base immédiate du C.J.R.

Dans le numéro 41 du 3 décembre 1891, sur les 16 noms identifiables de membres du Groupe ouvrier de la Guadeloupe (sur 39 noms cités au total), le noyau de base qui lancera le mouvement syndical, on relève 3 peintres, 4 charpentiers, 3 maçons, un mécanicien, un carrossier, un ferblantier. La constitution de sociétés syndicales protectrices du travail semble répondre aux intérêts de ces ouvriers de métier des faubourgs. Ce n'est que progressivement qu'est intégrée la perspective de syndicats agricoles fonctionnant sur les mêmes schémas d'inspiration ; le syndicat comme *institution de protection du travail, société d'entraide des petits* face à la puissance des « gros » (en l'occurrence de l'Usine), *embryon d'éventuelles sociétés de production et de consommation populaires*. Dans les motivations premières de ces syndicats agricoles perçue en outre la nostalgie du temps de l'habitation, époque à laquelle l'ouvrier pouvait espérer avoir une partie en nature des fruits de son travail. L'extension de l'idée syndicale à la campagne semble s'être faite par le jeu naturel de la proximité personnelle, familiale, des relations personnelles et de la similitude des intérêts, ce prolétariat artisanal urbain restant profondément lié à l'habitation. Plusieurs des éléments du Groupe ouvrier des faubourgs ont conservé non seulement des relations mais aussi des intérêts concrets (terres cultivées) voire des activités économiques à la campagne. A la fin de l'année 1891, il apparaît que la revendication s'élargit, se politise : l'idée selon laquelle le travailleur nègre quel que soient son secteur et son activité doit avoir sa place en Guadeloupe se fait plus insistante. L'émancipation est prise alors dans sa dimension globale, sociale, éco-

nomique, politique et intellectuelle. C'est la **participation au pouvoir** tel qu'il est pratiqué dans les limites de la colonie qui est revendiquée. Lorsqu'en janvier 1892 *Le Peuple* publie les statuts de *l'Association Coopérative de la Guadeloupe* société anonyme à capital variable enregistrée à Pointe-à-Pitre le 21 décembre 1891, le mouvement initial de Légitimus est déjà devenu ce qui fera sa singularité, un *mouvement populaire multiforme* basé sur le *petit peuple travailleur nègre* des faubourgs et des campagnes intégrant syndicalisme, mutualisme, et mouvement de revendication politique en une *nébuleuse associative* frappée du sceau du socialisme

■ Le développement du mouvement syndical entre 1892 et 1910

A partir de 1892, les syndicats se succèdent. Combien en tout entre 1892 et 1910 ? Et quels sont ceux qui relèvent effectivement de l'initiative socialiste ?

Il nous est, pour l'instant difficile de répondre de façon précise à cette question, car les sources sont discontinues ou incomplètes. Plusieurs recoupements seraient nécessaires entre les relevés des feuilles signalétiques expédiés par le Gouverneur à l'administration centrale, les dépôts des déclarations en Mairie et au greffe du tribunal, les compte-rendus de presse, pour parvenir à établir la chronologie exacte et complète des syndicats. De plus plusieurs syndicats déclarés une année ne se retrouvent pas dans les feuilles signalétiques des années suivantes, sans que l'on puisse établir formellement s'il y a eu cessation d'activité, dysfonctionnement, ou simplement défaut de transmission aux autorités. En tin il faut noter, compte-tenu du caractère spécifique du syndicalisme guadeloupéen, des premières années, que les associations déclarées comme syndicats ne sont en fait qu'une partie du mouvement associatif créé par le mouvement de Légitimus. Il faudrait en réalité, considérer l'ensemble des sociétés déclarées comme syndicats, comme mutuelles, les associations féminines, de libre pensée, les comités politiques électoraux, les organes de presse, pour rendre compte de la globalité du mouvement socialiste.

Nous disposons toutefois de certaines indications, qui nous permettent de suivre les grandes lignes de ce mouvement de syndicalisation. En 1893, le gouverneur de la Loyère envoie au Ministre les feuilles signalétiques de 20 syndicats chiffre total des syndicats fonctionnant en janvier 1903. Il faut de cette liste déduire les syndicats patronaux comme le Syndicat des fabricants de sucre de la Guadeloupe ou la Chambre syndicale de commerce créé en mars 1890 qui regroupe les gros et moyens commerçants de Pointe-à Pitre. De cette liste, 9 syndicats au moins nous paraissent directement liés au mouvement socialiste. Il s'agit de :
L'Union syndicale des cultivateurs de Petit-Bourg,
Le Syndicat des Travailleurs Agricoles à la journée,
L'Union Syndicale des Ouvriers Boulangers.

*L'Union syndicale des Ouvriers Charpentiers, Ébénistes Tonneliers,
Le Syndicat des Cordonniers
L'Union Syndicale la sueur fécondante des ouvriers cultivateurs des grands fonds
de Sainte Anne
L'union Syndicale (les Marins-Pêcheurs de Pointe-à-Pitre
L'Union Syndicale des Petits-Planteurs des Abymes
L'Union Syndicale le Travail de Sainte-Anne.*

Tous ces syndicats sont essentiellement locaux, rassemblent les travailleurs d'une section ou d'une commune. Mais toujours à l'initiative des socialistes, un mouvement fédératif se dessine sous la création de la *Bourse du travail de Pointe-à-Pitre* créée le 17 février 1902. Le Bourse est d'ailleurs présidée par Alexandre Saverdat, le Secrétaire étant Félix Alidor, deux des premiers compagnons de Légitimus. En 1907, cinq années plus tard, la Bourse du Travail regroupe 23 syndicats et déclare un total de membres de 1 200. Signalons que, parallèlement, la Fédération Mutualiste de la Guadeloupe, créée à l'initiative Socialiste fédère une vingtaine de sociétés mutualistes. Les archives de l'actuelle fédération mutualistes existent mais elles sont hélas dispersées, non organisées, et à notre connaissance n'ont pas été exploitées. Un recoupement précis de ces sociétés mutualistes qui persistent de nos jours avec les premiers syndicats mériterait d'être fait et nous apprendrait beaucoup sur les stratégies organisationnelles de notre peuple. La distinction entre syndicat et société mutualiste est-elle seulement formelle ou fonctionnelle ? Les sources disponibles sur les syndicats montrent qu'ils *jouent dans les faits un rôle de société mutualiste*. Au point que le 11 décembre 1902 le Ministre du commerce et de l'industrie signale que 9 syndicats sus-nommés ne sont pas en conformité avec la loi de 1884, notamment dans leur article 1er qui stipule *qu'en cas de changement de profession, le sociétaire peut rester membre de la société dès lors qu'il continue à payer ses cotisations*. En fait, l'administration coloniale aura le plus grand mal à conformer strictement ces *Syndicats* aux texte et à l'esprit de la loi française. Le syndicat guadeloupéen s'organise et se structure d'abord en fonction des réalités locales et des besoins tels que les travailleurs les ressentent. Les statuts de la *Société Ouvrière l'Artisan* fondées à Pointe-à-Pitre le 14 avril 1894 à l'initiative d'Armand Siobud, l'un des premiers membres du Groupe Légitimus, nous en fournissent un exemple.

■ Esquisse d'une Typologie des syndicats des travailleurs

Une approche sérielle permet de cerner d'un peu plus près la réalité de cette première époque du syndicalisme guadeloupéen. Nous disposons pour cela comme source de base des feuilles signalétiques de syndicats fonctionnant au 1er janvier 1913. Elles portent sur 44 organisations syndicales régulièrement déclarées. C'est aussi l'époque où le mouvement associatif socialiste amorce son déclin. L'analyse permet les conclusions partielles suivantes. Sur les 44 syndicats déclarés,

41 sont des syndicats de travailleurs manuels. Les trois autres étant respectivement le Syndicat des Usiniers, le Syndicat des Médecins, le Syndicat des Journalistes. Les syndicats de travailleurs manuels se répartissent comme suit :

- 22 syndicats de professions agricoles (travailleurs agricoles, colons partiaires, petits et moyens propriétaires)
- 9 syndicats se définissent comme des syndicats d'artisans et d'ouvriers
 - 3 regroupent les marins-pêcheurs
 - 7 syndicats se définissent comme pluri-professionnels ou n'ont pu être identifiés

La forte proportion de syndicats agricoles (plus de la moitié) n'est pas pour nous surprendre. Notons également le nombre de syndicats qui regroupent plusieurs professions. La syndicalisation touche autant les hommes que les femmes. Sur 41 associations syndicales de travailleurs recensées en 1912

- 8 sont composées exclusivement d'hommes
- 31 comptent des femmes parmi leurs adhérents dans une proportion moyenne d'un tiers, y compris dans les professions ouvrières ou de la pêche. Ce qui paraît remarquable à une époque où, rappelons-le, la femme est reconnue civilement mineure et n'a pas de droits politiques.
- 2 sont exclusivement féminins. Il s'agit du syndicat des couturières *Les Vraies Filles de l'Avenir* fondé en 1906 au faubourg Trois-Rivières et fonctionnant encore en 1912 avec 45 adhérents et du syndicat *Les Vraies Filles de l'Espérance* de Gourbeyre fondé également en 1906. Il connaît des problèmes de fonctionnement mais annonce encore 29 membres en 1912. La discontinuité des sources rend difficile un tableau exact de la durée de vie des syndicats. L'analyse des feuilles signalétiques de 1912 fait ressortir que sur 41 syndicats de travailleurs, 5 existaient avant 1900, 27 ont été créés entre 1900 et 1910, 8 après 1900 et 1 dont la date de création n'est pas mentionnée. L'explosion syndicale s'est produite entre 1900 et 1910, plus particulièrement autour des années 1905-1906, années qui correspondent à l'apogée du pouvoir socialiste soutenu par l'administration.

La répartition par île fait ressortir la localisation suivante : 25 syndicats en Guadeloupe proprement dite, 12 en Grande-Terre, 2 à Marie-Galante, et 2 à Terre-de-Haut les Saintes. L'importance de la syndicalisation en Guadeloupe surprend par rapport au chiffre de la Grande-Terre. Toutefois une approche géo-économique régionale nuance considérablement cette première constatation. Nous obtenons alors la lecture suivante:

- Zone sucrière Guadeloupe (de Sainte-Rose à Capesterre) 10 syndicats recensés,
- Zone sucrière Grande-Terre (Pointe-à-Pitre excepté) 10 syndicats. Soit un total de 20 syndicats pour l'ensemble des régions sucrières. Les deux syndicats recensés à

Marie-Galante sont un syndicat de pêcheurs et un syndicat d'ouvriers. Dans les régions de cultures secondaires on relève 15 syndicats au total

- Zone Sud-Guadeloupe 10 syndicats recensés
- Zone Côte-Sous-le-Vent, S

La correction de l'approche géo-économique fait ressortir la primauté de la syndicalisation en zone sucrière. *Le mouvement syndical guadeloupéen est donc bien lié de façon privilégiée à la canne.* Toutefois d'autres constatations nous ont paru *a priori* surprenantes ; La forte syndicalisation des zones non sucrières, et particulièrement du Sud-Guadeloupe étonne. De plus cette zone est sous-représentée dans les fiches signalétiques de 1913 puisqu'un des syndicats recensés est en fait un Union regroupant 16 associations agricoles autour de la ville de Base-Terre. Le document malheureusement ne donne aucune précision supplémentaire sur la nature et l'importance de ces unions locales périphériques. Des cas spéciaux sont à signaler ; la Commune de Trois-Rivières compte 5 syndicats dont 4 localisés dans le quartier dit du « Faubourg » qui totalisent 143 syndiqués ! Les deux syndicats de Pêcheurs de Terre-de-Haut totalisent pour l'un 195 et pour l'autre 85 adhérents, ce qui reviendrait à un total de 280 syndiqués sur une population d'environ 3000 âmes, soit un taux de syndicalisation avoisinant les 10% de la population, ce qui reviendrait à dire que quasiment chaque foyer de Terre-de-Haut serait lié à un syndicat. A l'inverse on peut s'étonner du faible taux de syndicalisation en Grande-Terre. Plus de syndicats en 1912 sur le territoire des communes du Moule, Anse-Bertrand, Port-Louis ; Petit-Canal, Gosier. Plus que deux syndicats en activité à Pointe-à-Pitre, un de pêcheurs, et l'autre d'ouvriers artisans. Quand on sait que c'est à Pointe-à-Pitre et les communes avoisinantes que sont apparus les premiers syndicats socialistes, on peut s'interroger sur les causes de cette baisse apparente de syndicalisation. Est-elle aussi réelle que l'indiquent les chiffres ? Peut-elle être liée aux suites désastreuses pour le mouvement socialiste de la grève de 1910 ? Ou peut-on conclure à une plus grande faiblesse des structures syndicales en Grande-Terre ?

Il nous est apparu nécessaire de pousser plus en avant l'étude typologique, en comparant la nature des professions indiquées, les localités précises d'implantation des syndicats et le nombre d'adhérents. Nous avons établi sur la base de ces critères un premier tableau comparatif entre les syndicats de la zone sucrière de Guadeloupe et ceux de la zone sucrière de la Grande-Terre. Celui-ci ne laisse pas entrevoir de différences évidentes entre les syndicats. Il s'agit dans les deux cas de regroupements de travailleurs agricoles et de cultivateurs, auxquels il faut ajouter quelques syndicats ouvriers. Ces syndicats très localisés (sections) comptent en moyenne 40 à 50 syndiqués. Une exception notable *Le Syndicat agricole de Baie-Mahault*, qui regroupe à Jabrun 240 syndiqués. Un second tableau comparatif sur la typologie des syndicats de la zone des cultures secondaires (Sud Guadeloupe et Côte-Sous-le-Vent)) révèle par contre des différences notables avec les syndicats de

la zone sucrière. Si Ion retrouve un tissu organisationnel très localisé, le nombre d'adhérents est légèrement plus faible (30 à 40 syndiqués en moyenne). Les syndicats regroupent des corps de métiers apparemment nettement plus circonscrits : Syndicat d'ouvrier charpentier, de couturières. Autrement dit, le mouvement syndical serait dans cette zone plus corporatif que dans la zone sucrière. Une conclusion définitive sur l'apparente solidité des syndicats basse-terriens comparativement aux syndicats de Grande-Terre paraît toutefois prématurée. Quelques indications supplémentaires peuvent être encore dégagées, à partir de l'étude des directions syndicales. En 1905, en effet, l'Inspecteur des Colonies Salles commande aux brigades de gendarmerie de 16 communes une enquête sur la profession réelle et les revenus de plusieurs membres de directions syndicales qu'il soupçonne n'être pas en conformité avec la loi de 1884. L'enquête est sans doute partielle et ne recouvre pas tous les syndicats déclarés, les indications transmises sont souvent subjectives, parfois succinctes et n'obéissent pas partout aux mêmes critères ; mais nous avons là une source intéressante qui porte sur plus de 200 noms de membres réels ou présumés de directions syndicales, permettant de cerner l'activité professionnelle exacte de ces dirigeants et leur niveau de revenu.

A l'analyse de ces rapports d'enquête de gendarmerie, des traits communs apparaissent indistinctement de la région considérée. La multi-professionnalité s'affirme comme une caractéristique générale du syndicalisme guadeloupéen.

- Soit le syndicat s'affirme comme étant une association inter-professionnelle et par conséquent regroupe des gens d'occupations professionnelle différentes.

- Soit le syndicat comporte une dénomination professionnelle précise mais sa composition met en évidence la diversité des occupations professionnelles de ses membres. C'est semble-t-il la règle dans la zone sucrière et particulièrement en Grande-Terre où excepté quelques syndicats qui regroupent principalement des membres de la profession indiquée, la majorité des unions syndicales compte en réalité des gens aux activités multiples. Ainsi le *Syndicat agricole de Portland* comprend dans sa direction des cultivateurs dont certains sont charrons, ouvriers à Gardel, ou cuiseurs. A Moule Isaï Brochant, recensé *cultivateur propriétaire de 5 hectares*, plantés en cannes et en vivres en tant qu'adhérent à *l'Union des petits planteurs du Moule* et également identifié comme menuisier dont on précise qu'il s'occupe un peu de culture dans la direction de *l'Union syndicale des petits planteurs des Grands-Fonds*. A Sainte-Anne Daniel Giron s'annonce comme étant bouquier, boulanger, transporteur tandis que dans le même syndicat nous trouvons Joseph Delalin, répertorié comme cultivateur, transporteur et, ajoute-on *fait du sirop*. Pointe-à-Pitre est un cas particulier ; les intitulés des syndicats sont précis et évoquent le système des corporations ; on distingue des syndicats de travailleurs du bois (menuisiers, ébéniste, charpentiers, tonneliers) ; des syndicats de travailleurs des métaux (mécaniciens, soudeurs, chaudronniers, forgerons, maréchal ferrant),

des maçons, des boulangers, des journaliers, des couturières-modistes. L'activité artisanale et ouvrière de la ville semble mieux se prêter à une définition précise des métiers. Cependant, dans la composition des unions syndicales, on retrouve la même multi-professionnalité. Ainsi dans le syndicat des boulangers, un huissier-boulangier (Noël Bambuck), un charpentier-menuisier-boulangier ou encore de nombreuses mentions de personnes n'exerçant plus leur profession sans l'on puisse toujours déterminer si ces personnes sont en chômage momentané ou de longue durée, en cessation définitive d'activité ou disposent d'autres sources de revenus.

Cette multi-professionnalité est moins évidente dans la région Sud-Guadeloupe. Par contre les syndicats de la région de la Basse-Terre semblent se singulariser par un aspect nettement plus corporatif. Nous trouvons plusieurs mentions de syndicats professionnels regroupant des individus exerçant la même profession mais de statut social nettement différencié. Ainsi la direction du Syndicat des Cordonniers de Gourbeyre comprend :

- 2 patrons cordonniers qui emploient pour l'un 3 à 4 ouvriers et pour l'autre, 7 à 8 ouvriers. L'un de ces patrons est d'ailleurs le Maire de la commune, Armand Champfleuri qui possède par ailleurs une propriété plantée en café et cacao ;
- 3 ouvriers cordonniers employés chez les deux patrons sus-cités.
- 1 artisan cordonnier, travaillant seul ou à son compte.

La même constatation peut être faite pour le syndicat des petits producteurs de denrées secondaires de Trois-rivières. Sur 12 personnes mentionnées, on compte :

- 7 propriétaires qualifiés d'aisés ou assez aisés, dont Vignes le Maire de la commune qui possède en outre une propriété de vanille, des terres plantées en cannes et une distillerie.

On arrive à une conclusion identique pour le *Syndicat des maçons ; La Main solidaire* où l'on distingue : 5 maçons également propriétaires et qualifiés d'assez aisés, 2 maçons journaliers peu aisés ou dont la situation est précaire.

Dans cette région, outre l'aspect corporatif, le syndicat fonctionne comme un *groupement économique* de propriétaires moyens. Il paraît évident, sous réserve d'approfondissement, que le mouvement syndical tout en manifestant des caractères communs épouse les contours de réalités sociologiques différentes, ce qui implique qu'il n'ait pas fonctionné partout de façon identique, ni joué le même rôle social.

■ Les Syndicats dans l'action revendicative.

Les syndicats se caractérisent plus par une action défensive qu'offensive. Les syndicats de cette première époque du syndicalisme guadeloupéen ne sont pas à proprement parler des syndicats de lutte de classes visant à la destruction du sys-

tème capitaliste par la révolution, la guerre sociale ou l'insurrection ouvrière, en dépit des références obligées à l'avènement de la société socialiste. Peut-on leur dénier pour autant le qualificatif de syndicats de classe ? N'en sont-ils pas moins des mouvements revendicatifs ? L'action revendicative des syndicats guadeloupéens est pourtant réelle, elle s'exprime de façon spécifique, en fonction des particularités des aspirations sociales et politiques du petit peuple.

La grève, reconnue dans la loi française depuis 1864, demeure un mot magique, symbole même de l'ultime recours de la classe ouvrière, de sa capacité à en imposer au capitaliste. Dès les premiers numéros, le terme apparaît dans les colonnes des premiers numéros du *Peuple*. Un lecteur signe un article *un gréviste* et au cours des numéros, il y est fait référence explicitement ou le plus souvent implicitement. En 1892, et les années suivantes, la propagande de *Légitimus* en début de récolte est perçue par les autorités comme des appels à la grève et donne lieu à des mouvements locaux de revendication ou de protestation. Mais ce n'est qu'en 1900 que le monde du travail en Guadeloupe est secoué par plusieurs débrayages. Cela commence à Darboussier où un mouvement de grève est signalé le 27 mars. Le mouvement part des ouvriers industriels pour s'étendre aux ouvriers agricoles. Les rapports de gendarmerie signalent la présence de Félix Alidor, un des tout premiers membres du groupe initial de *Légitimus* et de Louis Maurice, un socialiste français introduit dans la politique guadeloupéenne, sur les lieux de réunion des grévistes, mais le mouvement ne se généralise pas. Si dans l'esprit des usiniers et de l'administration coloniale, la grève résulte forcément de *la propagande révolutionnaire de Légitimus et de ses partisans*, il n'est pas démontré que le mouvement socialiste ni les syndicats soient à l'origine du déclenchement et de l'organisation de la grève. En fait, si la grève est constamment agitée comme *l'arme et le recours* du travailleur exploité, dans la réalité, le mouvement socialiste ne semble pas y avoir recouru systématiquement. On ne recense pas en tout cas de tentatives exécutées de grève générale. Les mouvements déclenchés en Guadeloupe dans les années 1900 sont surtout des mouvements locaux, spontanés qui ne se développent pas en grèves massives et dures comme à la même époque à la Martinique. Le premier grand mouvement général, qui évoluera d'ailleurs de façon sanglante, sera la grève de 1910. Elle se fera en dehors et même contre les structures syndicales en place, alors partisans de l'alliance Capital/Travail.

■ Les tentatives de socialisation et de coopération

Cet objectif initial du syndicalisme guadeloupéen parcourt toute la période étudiée. Conçue comme un idéal permanent, une finalité de l'action revendicative et associative, l'idée de socialisation des moyens de production apparaît également comme objectif concret et immédiat que le mouvement syndical s'efforcera d'atteindre, le plus souvent avec le soutien de l'administration et dans le cadre des lois existantes. La tentative qui ira le plus loin sera celle du rachat de l'usine Zévallos en 1907 par le *Syndicat des Petits Planteurs du Moule* dirigé par le maire

socialiste Emmanuel Daubée et soutenu par le Conseil Général à majorité socialiste. Il s'agissait de réaliser une coopérative industrielle ouvrière dirigée par les petits planteurs de cannes eux-mêmes. Cette tentative dans la quelle Légitimus voyait la concrétisation de la socialisation du capital tournera au fiasco financier, la Banque de la Guadeloupe ayant refusé d'accorder des crédits à l'expérience de société Industrielle Ouvrière.

■ La participation au pouvoir

En fait, l'une des particularités et non la moindre du syndicalisme guadeloupéen des débuts, est la recherche permanente d'une participation des travailleurs aux instances de décision politique. Il conservera durant toute la période étudiée cette fonction initiale de porte-parole, d'intercesseur auprès des autorités coloniales. Le syndicat réclame auprès du Gouverneur (et parfois n'hésite pas à remonter au Ministre), l'ouverture ou la réservation de marchés, le versement de subventions ou d'aides, la création de caisses de secours... Il est volontiers tour à tour menaçant et courtisan. Il cherche à s'allier les faveurs des Administrations voire s'insurge et tend à imposer à l'administration coloniale son propre mode de gestion et de fonctionnement. En fait, il intègre dans sa stratégie, de façon utilitaire, la dimension politique. Accéder aux sphères de décision du pouvoir politique ou influencer sur les décisions de celui-ci est inclus dans sa perspective. Contrairement au syndicalisme européen de la même époque, le syndicalisme guadeloupéen est absolument indissociable du mouvement politique. C'est une force politico-associative qui recherche la bienveillance ou l'appui du pouvoir pour réaliser son programme promotionnel pour la catégorie qu'il représente. C'est cette volonté de participation aux décisions de la vie économique et sociale afin de faire *pencher le plateau de la balance en faveur des petits et d'établir un ordre plus égalitaire* qui explique également la stratégie de l'Entente Capital/Travail initiée explicitement par Légitimus dès 1898 et en réalité implicitement contenue dans le mouvement initial dès ses débuts en 1891.

Réalisée en 1902, l'Entente Capital/travail, au plan purement social, tout ou moins ne peut être simplement perçue comme une trahison des intérêts des travailleurs. Elle permit en fait la mise sur pied institutionnalisée, d'une instance permanente de négociation des salaires et des prix, sorte de *Commission paritaire* très en avance sur son époque. C'était bien le but recherché par Légitimus et ses Compagnons. Hégésippe Légitimus l'exprimera clairement : *Isolés, dispersés, épars, le prolétariat et la race noire ne pouvaient, en dépit de leurs injustes et séculaires souffrances, arriver à se faire entendre de personne, ni d'ici ni d'ailleurs. Désormais groupés, unis et solidaires sous le triple drapeau du socialisme, de la libre-pensée et du syndicat, les prolétaires et les noirs peuvent non seulement parler haut se faire entendre de partout mais encore peser à ce point sur les administrations du pays qu'ils obligent ceux-là mêmes qui n'avaient jamais cessé de les*

tenir pour des quantités négligeables et méprisables à compter avec eux et à les pecter (9).

■ Conclusion

Au terme cet exposé, il apparaît que le syndicalisme guadeloupéen des premières années tire ses caractères originaux de la société qui l'a vu naître. Son caractère essentiellement mutualiste, ses velléités rarement concrétisées de coopération et d'association, ses structures plastiques marquées par la multi-professionnalité, reflétant la sociologie du lieu, doivent être comprises comme l'expression de la volonté organisationnelle des petits de la société post-esclavagiste, de ces descendants des nouveaux libres de 1848, qui voudront se faire leur place dans une société d'où ils sont exclus, et pour cela, trouveront les formes les plus adéquates, pour s'unir, s'épauler mutuellement et imposer par le jeu de la loi l'amélioration de leur condition.

Certes, par certains aspects, le syndicalisme guadeloupéen du début du siècle est un *syndicalisme d'exclusion*. En sont exclus, les travailleurs immigrés indiens, récemment arrivés et d'abord perçus comme des étrangers qui avilissent le travail. En sont aussi exclus les catégories socio-professionnelles de la classe moyenne en pleine constitution, considérée doublement privilégiée, par la peau et le statut social, dans une société où l'organisation économique et sociale, ainsi que l'échelle des valeurs idéologiques reposent sur une structure sociale et un champ idéologique qui restent fortement influencés par l'esclavage. L'exclusion peut aussi porter sur cet autre travailleur, noir, occasionnel, étranger venu d'une autre commune, de qui on doit se protéger par l'association afin de conserver son gagne-pain, dans le cadre d'une société qui reconnaît difficilement le travail de l'ouvrier artisan et tend volontairement à le confondre avec celui du manoeuvre *sans métier*.

Le syndicalisme guadeloupéen des années 1900 n'est pas exempt de contradictions internes, et concilie donc difficilement intérêts collectifs de classe et intérêts catégoriels. Il est d'ailleurs intéressant de noter que ce ne sont pas les structures syndicales en tant que telles qui seront à l'origine des grands mouvements de grève que connaîtra le pays à partir des années 1900.

C'est aussi un syndicalisme *limité* dans les faits à l'objectif de la promotion sociale, conçue comme un projet d'émancipation collective, mais réalisée sous une forme individuelle ou catégorielle, ou souvent les bénéfices obtenus s'arrêtent aux frontières du groupe, frontières formalisées par l'appartenance au *syndicat-confrérie*. C'est précisément la nécessité de gérer *l'ascension sociale* obtenue au bénéfice du groupe qui très tôt produit le passage de l'action associative et syndicale à *l'action proprement politique*. Ce type de glissement du syndical au politique que nous

pouvons comprendre comme une véritable stratégie de pouvoir sera tout au long de la première moitié du XX^e siècle le modèle normatif de la constitution d'une classe politique noire, organiquement issue du mouvement associatif populaire.

Nous appartient-il de conclure en portant une appréciation sur la validité du syndicalisme guadeloupéen du début du siècle ? Nous croyons qu'il serait vain de vouloir le juger hors du temps et de l'espace qui l'ont modelé. Mais si, outre l'essentielle et primordiale connaissance des faits bruts et des réalités historiques nous recherchons dans le passé une source d'inspiration à nos actions présentes et que nous voulons absolument en tirer leçon, retenons alors que ce syndicalisme des premiers temps fut porteur d'un immense potentiel de solidarité et de fraternité, d'une très forte volonté d'émancipation collective qui puisaient dans le souvenir vivant des heures les plus sombres de notre histoire, sa dynamique unificatrice et la relation affective, qui permettront de tisser ce formidable réseau de relations affinitaires prouvant la grande capacité d'union et de solidarité, non encore totalement exprimée, de notre peuple.

janvier 1993

Jean-Pierre SAINTON

Notes

1 - Selon les statistiques agricoles au ter janvier 1892, in Annuaire de la Guadeloupe, 1892

2 - Ibid

3 - Le Peuple, N°1, 14 juillet 1891

4 - Ibid

5 - Ibid

6 - Le Peuple N°4, 26 juillet 1891

7 - Le Peuple n°9, 13 août 1891

8 - Le Peuple n°10, 11, 16, 20 août 1891

9 - L'Émancipation, 18 mars 1904